



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'ÉTAT DANS LES  
ALPES-DE-HAUTE  
PROVENCE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**2019**

# LE MOT DE LA PRÉFÈTE

2019 a sans aucun doute été une année singulière au cours de laquelle l'ensemble des services de l'État a de nouveau fait preuve de sa mobilisation et de son engagement. Les pouvoirs publics ont été confrontés à la multiplication des défis sécuritaires, économiques et sociaux. Le département des Alpes-de-Haute-Provence a connu des épisodes marquants, qu'il s'agisse de la venue du Président de la République lors du Grand débat national en mars, des inondations de l'automne ou de la chute d'un pénitent sur la commune des Mées le 2 décembre.

Dans ce contexte, l'État local a plus que jamais œuvré à renforcer son action pour répondre aux attentes des citoyens. Ses priorités sont restées les mêmes : la protection et la sécurité ; le développement économique et social ; l'aménagement du territoire ; la cohésion sociale et la modernisation de l'action publique. Sur chacun de ces axes, les projets, particulièrement nombreux, ont été menés dans un souci permanent de proximité et de cohérence et autour de partenariats noués et entretenus avec tous les acteurs du territoire, au premier rang desquels les collectivités locales.

Parce que la lisibilité de l'action publique et la transparence contribuent directement à la confiance que les citoyens accordent aux pouvoirs publics, l'objectif du présent rapport est d'exposer de façon claire et concise, sans viser à l'exhaustivité, l'action menée par les services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ce rapport d'activité témoigne de la capacité d'adaptation renouvelée des administrations territoriales de l'État et de leurs agents. Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des femmes et des hommes qui, par leurs actions servent la collectivité et contribuent à l'intérêt général, et à saluer mon prédécesseur, Olivier JACOB, auquel la direction de l'action de l'État incombait en 2019.

Comme lui, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence pour poursuivre et approfondir ces actions à travers la grave crise que notre pays connaît depuis mars en 2020, avec détermination et professionnalisme.



Violaine DÉMARET

Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

# SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	P.4	6. POURSUIVRE LES EFFORTS QUI CONTRIBUTENT A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	P.23
I. GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES BAS-ALPINS	P.6	7. APPORTER UNE AIDE DANS LES PROJETS COMPLEXES	P.23
1. RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BAS-ALPINS	P.7	8. PRÉSERVER LES MONUMENTS ET SITES	P.23
2. PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES	P.9	IV. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE	P.24
3. SECOURIR LES POPULATIONS	P.10	1. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ	P.25
4. PROTÉGER LES CONSOMMATEURS	P.11	2. METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE	P.25
II. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE	P.12	3. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE	P.26
1. AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI	P.13	4. FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE ET ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	P.27
2. ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES	P.15	5. ÊTRE AUX CÔTES DES ANCIENS COMBATTANTS	P.29
3. ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES DANS LE RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL	P.16	6. SOUTENIR LA CULTURE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	P.29
III. SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	P.17	V. RENFORCER LES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS	P.30
1. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL	P.18	1. ÊTRE À L'ÉCOUTE DES CITOYENS	P.31
2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES DU DÉPARTEMENT	P.19	2. POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES	P.31
3. POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	P.20	3. RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES	P.32
4. ÊTRE AUX CÔTÉS DU MONDE AGRICOLE	P.21	4. RÉFORMER L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT	P.33
5. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'URBANISME	P.22	5. INFORMER LES CITOYENS	P.34

# FAITS MARQUANTS 2019

**3 janvier** : Inauguration de la station de ski de Saint-Anne la Condamine

**18 janvier** : Inauguration du nouveau Palais des Congrès de Digne

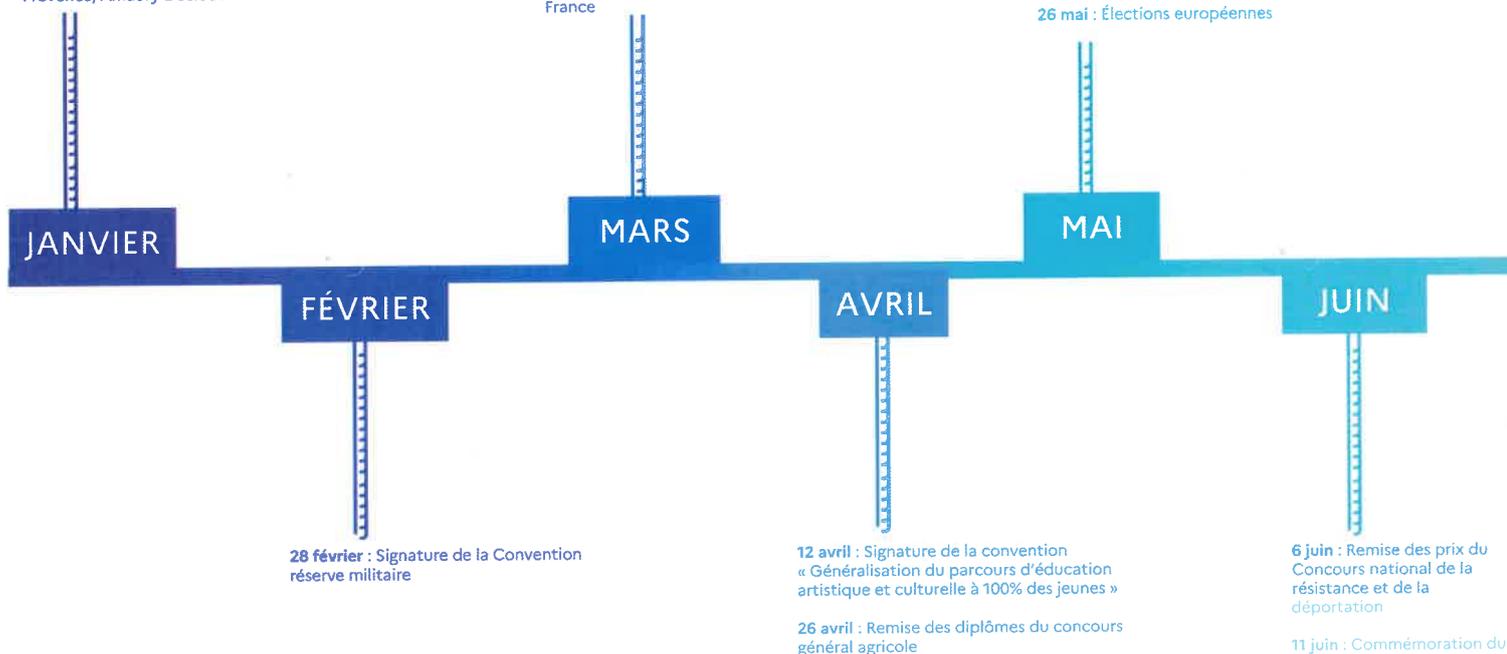
**21 janvier** : Prise de fonctions du Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Amaury Decludt

**7 mars** : Visite du Président de la République à Gréoux-les-Bains dans le cadre du Grand débat national

**12 mars** : Visite du préfet coordonnateur loup, Pascal Mailhos

**29 mars** : Inauguration des locaux de la Banque de France

**26 mai** : Élections européennes



Inauguration du Palais des congrès de Digne



Visite du Président de la République à Gréoux-les-Bains pour le Grand débat national



**Cérémonie de naturalisation**

4 juillet : Cérémonie de naturalisation

5 juillet : Déplacement du préfet coordonnateur loup Pascal Mailhos

12 juillet : Visite officielle d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

25 septembre : Visite officielle de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées, à Ongles

30 septembre : Hommage au Président de la République Jacques Chirac

13 novembre : Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre en charge de la Transition écologique et solidaire à Digne-les-Bains dans le cadre du « Tour de France des solutions »

14 novembre : Visite officielle d'Edouard Philippe, Premier Ministre, de Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail à l'éco-campus de Sainte-Tulle

15 novembre : Signature de la charte d'engagement entre l'Etat et le club d'entreprise « les Alpes-de-Haute-Provence, une chance. Les entreprises s'engagent ! »

JUILLET

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

AOÛT

OCTOBRE

DÉCEMBRE

6 août : Prise de fonction de la sous-préfète de Castellane Madame Nicole Chabannier

29 août : Inauguration du bâtiment des jardins de la cité, destiné à accueillir la Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban

29 août : Pose de la première pierre de la maison de santé pluri-professionnelle à Barcelonnette

9-12 octobre : 7<sup>e</sup> édition des Rencontres de la sécurité  
11 octobre : Assemblée générale des maires

2 décembre : Éboulement d'un pénitent sur la commune des Mées

19 décembre : Signature des avenants aux conventions Contrat de ville de Digne-les-Bains et de Manosque



*Prise de fonctions de la sous-préfète de Castellane Nicole Chabannier*



*Signature de l'avenant à la convention Action cœur de ville à Manosque*

# #1

## GARANTIR LA SECURITE ET LA PROTECTION DES BAS-ALPINS

Condition préalable à l'exercice des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie, la sécurité des personnes et des biens constitue la priorité de l'État. En 2019, les services de l'État ont ainsi veillé à assurer une protection renforcée des Bas-alpins face aux risques sécuritaires, naturels et technologiques auxquels ils sont exposés.

# 1. RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BAS-ALPINS

La mobilisation des services de l'État pour lutter contre la délinquance n'a pas faibli en 2019. Plusieurs opérations de contrôle ont été menées dans le cadre du plan de lutte contre les cambriolages. Des opérations de surveillance à l'occasion des rassemblements ont été organisées et le plan « anti-hold up » a été activé à l'approche des fêtes de fin d'année.

En matière d'ordre public, l'année 2019 a été marquée par le mouvement des « Gilets jaunes », les mobilisations autour de la réforme des retraites et de la fermeture de l'accueil de nuit des urgences de Sisteron.

Témoignage d'un fort engagement des enquêteurs, 2 555 personnes ont été mises en cause en 2019 par le Groupement de Gendarmerie soit une hausse de 12% par rapport à 2018. L'action des unités territoriales relevant de la zone de compétence de la Gendarmerie a ainsi permis de porter le taux d'élucidation à 50% des faits constatés contre 45% en 2018. Les opérations de contrôle coordonnées, ciblées sur les créneaux et secteurs les plus sensibles, ont été multipliées.

L'action de la direction départementale de la sécurité publique a également été très soutenue en 2019 sur les deux circonscriptions qui relèvent de la zone police, Digne-les-Bains et Manosque. 3 025 faits ont été constatés en 2019 au lieu de 2 759 en 2018 soit une augmentation de près de 10%. Les dégradations ont fortement augmenté à Manosque avec une hausse de 76%. Le taux d'élucidation est passé de 30% en 2018 à 36% en 2019.

La poursuite de la **lutte contre les réseaux et trafics de stupéfiants** s'est concrétisée par de nombreuses opérations de police judiciaire et contrôles ainsi que par des saisines importantes.

Dans le cadre des objectifs du **plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes** en cours depuis 2014, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a été mobilisé à hauteur de 87 000€ pour soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, des actions de prévention de la récidive, d'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de prévention de la radicalisation et de sécurisation d'établissements scolaires.

**22 protocoles de participation citoyenne** ont été signés au total, dont 1 en 2019. Des partenariats continuent à être développés pour lutter contre les vols, notamment avec les entreprises privées de sécurité présentes sur une zone, par exemple dans les grandes surfaces dignoises ou à Sisteron.

## FOCUS : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, un premier travail de concertation, de réflexion et de construction a été mené avec l'ensemble des partenaires. Outre un état des lieux des contraintes et difficultés rencontrées par les victimes, des propositions d'évolutions concrètes ont pu être proposées. Dans le cadre des mesures préconisées, des conventions entre les structures hospitalières du département et les forces de l'ordre ont été signées en décembre 2019 afin de faciliter la prise de plaintes dans les structures hospitalières.



Réunion de concertation sur le Grenelle des violences conjugales en septembre 2019

### CHIFFRES CLÉS

Cambriolages

**-7 % depuis 2018**

Atteintes aux biens

**-2 % depuis 2018**

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

**+10 % depuis 2018**

Escroqueries et infractions économiques

**+9 % depuis 2018**

Les violences intrafamiliales représentent 35% des atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le ressort du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence. Le pourcentage des femmes victimes reste particulièrement élevé (76% contre 84% en 2018). Dans ce cadre, le centre opérationnel de gendarmerie a renforcé et dynamisé son dispositif par des initiatives nombreuses telles que :

- la densification du réseau de référents sur la violence intrafamiliale pour atteindre deux militaires par unité territoriale
- la création de la brigade de protection des familles, organe de pilotage, de coordination, d'animation et de suivi au sein du groupement
- la formation qualifiante au profit des membres du réseau et de tous les militaires chargés de l'accueil du public
- le renforcement des liens de partenariat
- la mise en œuvre du nouveau protocole de prise de plainte en milieu hospitalier et de la grille d'évaluation des victimes.

Face à la **menace terroriste**, les actions de sensibilisation ont été renforcées et une nouvelle cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire a été mise en place à la fin de l'année. Le travail de prévention de la radicalisation structuré autour du groupe d'évaluation départemental (GED) a permis de suivre une trentaine de personnes au cours de l'année 2019. Six nouveaux sites ont été labellisés sécuri-site en juin 2019, garantie de l'investissement de l'ensemble des acteurs locaux dans la sécurisation renforcée des sites les plus fréquentés.

La direction départementale de la sécurité publique s'est largement investie dans le cadre de la lutte contre le risque terroriste en s'appuyant sur le travail d'enquête et de renseignement conduit par le service de renseignement territorial. Le service départemental de renseignement territorial a travaillé sur la thématique de la radicalisation et a procédé cette année à de nombreuses évaluations dont certaines ont abouti à des inscriptions au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

En matière de **sécurité routière**, l'année 2019 se caractérise par une hausse des accidents mais une légère diminution du nombre de tués. Le département des Alpes-de-Haute-Provence fait partie des cinq départements métropolitains les plus mortifères en proportion de la population. En 2019, la vitesse non adaptée, la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants et l'inattention représentent à nouveau les principaux facteurs accidentogènes. L'accidentalité des usagers de deux roues motorisées, notamment des motards, reste préoccupante avec 30 % des accidents.

## CHIFFRES CLÉS

230 accidents corporels soit une hausse de

**13 % depuis 2018**

309 blessés soit une hausse de

**7 % depuis 2018**

17 décès soit une hausse de

**10,5 % depuis 2018**

508 suspensions du permis de conduire soit une hausse de

**5 % depuis 2018**

Face à ce bilan, des opérations de contrôles routiers et de sensibilisation à la sécurité routière ont été menées tout au long de l'année. Les opérations de contrôles ont permis de sanctionner 574 alcoolémies positives (+6%), 312 consommations de produits stupéfiants (+18%), 5162 excès de vitesse (-29%), 1 957 usages du téléphone au volant (-2%), 919 infractions au port de la ceinture (+15%) et 315 conduites sans permis (+17%). Sur l'année 2019, il y a eu 508 suspensions du permis de conduire.

### Les actions de prévention ont été nombreuses :

- Le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière 2019 (PDASR) a permis de soutenir les 143 actions des 19 porteurs de projets du département pour un montant total de 48 200€.

- Des campagnes de communication à la radio ont été réalisées tout au long de l'année avec des messages à destination des deux roues motorisés, des seniors, de lutte contre les comportements routiers à risques et le non-respect des règles (téléphone, consommation de produits psychotropes ...).

- Des radars tourelles en remplacement des anciens matériels lourdement dégradés ont été mis en place. Une action de promotion du gilet air-bag en faveur des motos-écoles et des conducteurs des deux roues motorisées a été menée pendant l'été en présence de M. Emmanuel Barbe, Délégué National à la Sécurité Routière. Des conventions tarifaires avantageuses ont pu être négociées avec des prestataires locaux pour la fourniture de ces équipements aux jeunes titulaires du permis. Des démonstrations de son efficacité sont réalisées avant chaque session d'examen par les inspecteurs du permis qui ont été dotés individuellement de gilet.



Visite du délégué interministériel à la sécurité routière à Manosque en juillet 2019

## 2. PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES

**E**n matière de **prévention des risques**, le travail de planification a été poursuivi en 2019 avec notamment :

Pour les risques naturels majeurs :

- l'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de Mézel
- la modification des PPRN de Castellane et de Valensole.

Pour les risques technologiques :

- l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des stockages souterrains de Géosel et Géométhane le 5 novembre 2019 par le Préfet des Alpes de Haute-Provence. Les 4 établissements SEVESO seuil haut ayant des effets hors site identifiés font donc maintenant l'objet d'un PPRT.
- le démarrage de la mise en œuvre des mesures du PPRT d'Arkema à Château-Arnoux-Saint-Auban avec le déclenchement des mesures foncières et l'élaboration de la convention relative aux mesures de protection des populations.

L'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) par les maires, définis comme des plans ORSEC au niveau communal, s'est poursuivie en 2019 portant le nombre total de PCS réalisés obligatoires et recommandés à 135 sur 198. S'agissant des plans obligatoires, 75 communes s'en sont dotées sur un total de 80 à réaliser. 60 communes (sur 118) dont le PCS est recommandé l'ont également réalisé.

En 2019, dans le cadre du programme d'actions 2019-2021, les services de l'État ont également mis à jour le plan particulier d'intervention (PPI) des barrages de Castillon et de Chaudanne.

Les **exercices de sécurité civile réalisés en 2019** ont été réalisés autour de scénarios différents permettant de se préparer à tout type de risque : tuerie de masse, attaque nucléaire, fuite de gaz, attaque chimique.



*Exercice Attentat- intrusion le 8 janvier 2019*

**L**es services de l'État ont eu à gérer plusieurs crises en 2019 parmi lesquelles peuvent être citées :

- l'éboulement du tunnel des Chemins de fer de Provence en février sur la portion reliant Moriez à Saint-André-les-Alpes ;
- la coupure malveillante de fibre optique à Manosque en février ;
- l'incendie criminel de la gare SNCF de Château-Arnoux-Saint-Auban en mars ;
- l'épisode caniculaire en juin ;
- des accidents de planeurs et d'aéronefs en juillet et septembre ;
- des intempéries en novembre et en décembre ;
- la chute d'un pénitent des Mées en décembre.



*Intervention des secours à la suite de la chute d'un pénitent des Mées le 2 décembre 2019*

### 3. SECOURIR LES POPULATIONS

L'année 2019 est marquée par une baisse du nombre d'interventions de 3% par rapport à 2018 et une stabilisation du nombre de sorties de secours.

Les 14 263 interventions se répartissent de la façon suivante :

- 10 277 sorties au titre des secours à la personne (- 6%) ;
- 1 129 pour les accidents sur la voie publique (+ 2%) ;
- 1 612 opérations de secours (- 8%) ;
- 1 245 sorties pour incendie (+ 24%).

La hausse des interventions liées à des incendies s'explique par une forte augmentation de l'activité feux de végétaux tant sur la période printanière qu'estivale (344 interventions en 2019 contre 139 en 2018 soit 147% d'augmentation).

Les opérations diverses sont, quant à elles, en baisse de 8% avec un total de 1612 interventions en 2019 contre 1742 en 2018. Cette évolution s'explique par une forte baisse des interventions relatives aux hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis) (70 contre 519 soit une baisse de 86%) et ce malgré les épisodes d'intempéries en fin d'année générant une augmentation des épuisements de 95% (424 contre 218).

Tout au long de l'année 2019, le Service Départemental d'Incendie et de Secours 04 a mis en place et participé à diverses actions en vue de **promouvoir le recrutement et le volontariat dans les services de secours départementaux** :

- partenariat avec deux communes (Le Brusquet et Saint André les Alpes) en faveur des sapeurs-pompiers locaux dont les enfants sont scolarisés sur la commune ;
- développement du partenariat avec les bailleurs sociaux afin de favoriser le logement des sapeurs-pompiers à proximité des casernes (3 sapeurs-pompiers en ont bénéficié en 2019) ;
- aide et soutien logistique aux CIS pour des actions locales en faveur du recrutement (affiches, prospectus, etc.) lors de manifestations scolaires, forum des associations, portes-ouvertes ;
- participation du service à la journée de la sécurité intérieure : organisation d'ateliers pour les élèves du collège de Banon ;
- partenariat avec PROMAN afin de proposer des offres de missions aux sapeurs-pompiers volontaires sans emploi.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le **secours en montagne** est de la responsabilité du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (P.G.H.M) de Jausiers sur l'ensemble du territoire à l'exception des communes de Castellane, Rougon, La Palud-sur-Verdon et Moustiers-Sainte-Marie (Gorges du Verdon) qui relèvent de celle du Groupe de Secours en Montagne des Sapeurs-Pompiers (GSMSP).

Au titre de l'année 2019, le P.G.H.M a réalisé 270 opérations de secours (contre 295 en 2018).

La randonnée pédestre reste l'activité la plus importante en termes de secours (97 opérations menées en 2019) mais les interventions sur les domaines skiables (23 opérations de secours en ski sur pistes et 9 opérations sur domaine skiable ou hors-piste) et celles liées aux accidents de vol libre et à l'alpinisme (25 opérations) ont augmenté en 2019.

Le GSMSP a, pour sa part, enregistré 75 interventions en 2019 (contre 72 interventions en 2018). 16 interventions ont concerné l'activité de randonnée pédestre (19 en 2018), 19 les activités en falaise (12 en 2018), 4 le secteur aérien (1 en 2018), 7 en canyon (16 en 2018), 7 en Delta parapente (3 en 2018) et 22 concernent d'autres interventions en secours en montagne (21 en 2017).



Opération de secours en montagne

## 4. PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Les services de l'État à travers la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sont en charge de divers aspects de la **sécurité humaine**, en assurant la sécurité sanitaire de l'alimentation, la sécurité des produits industriels mis sur le marché, la protection économique des consommateurs ainsi que la santé **animale** avec la protection des espèces et de l'environnement.

Sur le volet de la sécurité sanitaire de l'alimentation, 220 inspections ont été réalisées en hygiène alimentaire en 2019. Elles concernent la surveillance des établissements intervenant dans la chaîne alimentaire, des matières premières animales jusqu'aux produits transformés intégrant des matières d'origine animale proposés aux consommateurs.

Sur le volet de l'information du consommateur, la loyauté des transactions et la qualité des produits et des services, 257 visites d'établissements commerciaux ont été réalisées.

En matière de santé et protection animales, 142 inspections ont été effectuées. Ces inspections ont conduit à 10 avertissements administratifs et 22 mises en demeure d'effectuer des mesures correctives aux non-conformités relevées.

# #2

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

En 2019, les services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence ont accompagné l'ensemble des acteurs économiques et les collectivités afin de contribuer au dynamisme économique et social du territoire. Les actions en faveur des entreprises, des salariés et des personnes en recherche d'emploi ont ainsi été une nouvelle fois au cœur des préoccupations de l'État local.

## Zoom sur l'activité de l'unité départementale de la DIRECCTE

- Assurer la mission de contrôle des entreprises sur le droit du travail et informer, conseiller et concilier ;
  - Piloter, sous l'autorité du Préfet, les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ;
  - Accompagner les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux pour faire face aux mutations économiques et à la revitalisation des territoires ;
  - Décliner l'offre de service de la DIRECCTE dans l'ensemble de ses champs de compétences en s'appuyant sur les expertises du niveau régional.
- 5,5M€ mobilisés en 2019 au service des politiques publiques de l'emploi.

## CHIFFRES CLÉS

**9,8 % de chômage au 4<sup>e</sup> semestre 2019**

(8,1 en France/ 9,2% en région PACA)  
soit une baisse d'1 point sur un an

**49 700 salariés**

soit une hausse de 2,4% de l'emploi salarié en 2019

**9 590 demandeurs d'emploi de catégorie A**

soit une baisse de 6,1% en 2019

# 1. AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

L'enjeu de l'inclusion dans l'emploi est double : il s'agit à la fois d'accompagner des personnes éloignées du marché du travail dans leur parcours vers l'emploi et de répondre aux demandes des entreprises confrontées à un besoin de main d'œuvre et de compétences.

### *Les contrats aidés à travers le Parcours Emploi Compétence (PEC)*

Mis en place en 2018, le PEC est un contrat aidé qui repose sur le triptyque indissociable « emploi-formation-accompagnement ». Grâce à la mobilisation des partenaires territoriaux et à l'accompagnement renforcé des prescripteurs du service public de l'emploi, 267 contrats ont été prescrits en 2019 dont 161 contrats initiaux (60%) et 106 renouvellements (40%) pour une mobilisation financière de près de 959 000€.

### *L'insertion par l'activité économique*

Le département des Alpes de Haute-Provence compte 11 structures d'insertion par l'activité économique dont :

- 7 structures portant 10 ateliers chantiers d'insertion (ACI)
- 2 entreprises d'insertion (EI) ;
- 1 association intermédiaire (AI) ;
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Ces structures ont bénéficié en 2019 d'une dotation de l'État de 2,5M€ soit plus de 230 000€ par rapport à l'année précédente. A cela s'ajoute le co-financement du Conseil Départemental. En effet, ce dernier a programmé pour 2019 une enveloppe de 520 000€ pour cofinancer, via la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens aux côtés de l'État, 175 contrats d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA. Globalement, l'engagement de l'État a permis aux structures d'insertion par l'activité économique du département d'accueillir et accompagner plus de 400 personnes en difficulté au cours de l'année 2019.

### *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la DIRECCTE a mobilisé une enveloppe financière de plus d'1M€ pour soutenir 4 entreprises adaptées (EA) qui emploient plus de 90 salariés en situation de handicap. Dans le cadre de la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la DIRECCTE s'est mobilisée aux côtés des partenaires locaux, Pôle Emploi, Cap Emploi, UDE04, l'APAJH04, lors d'une rencontre à Sisteron autour d'un échange collaboratif sur le handicap.

### *L'emploi des jeunes*

En tant que membre du service public de l'emploi, la Mission Locale accueille des jeunes, les accompagne et les oriente vers des actions qu'elle assure elle-même ou que réalisent d'autres partenaires externes. À cet effet, un contrat d'objectif triennal 2019-2022 est signé entre l'État et la Mission Locale. Cette convention porte sur un financement à hauteur de 562 000€ pour l'année 2019. La Mission Locale a déployé le dispositif de la Garantie Jeune sur le site de Digne-les-Bains en 2019 qui se rajoute à celui de Manosque. Cette extension permet de couvrir la totalité du territoire départemental et d'accompagner 120 jeunes sur le dispositif soit 20 jeunes de plus par rapport à l'année précédente.



Rencontre partenariale autour du handicap « Babel Action » en novembre 2019 à Sisteron

## FOCUS : LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE L'ALTERNANCE

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé en profondeur la formation professionnelle, notamment la formation en alternance. Depuis, l'apprentissage poursuit sa hausse. Ainsi, au cours de l'année 2019, on compte 936 contrats enregistrés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, soit une hausse de 11% par rapport à l'année précédente. Depuis la promulgation de la loi, les services de l'État mettent à disposition des « kits », des questions réponses, et communiquent auprès des jeunes et des CFA sur l'aide au permis de conduire. D'autres actions ont vu le jour pour améliorer l'orientation et le sourcing des jeunes. A titre d'exemple, un dispositif financé par le plan d'investissement dans les compétences (PIC) « prépa-apprentissage » a été créé. Il permet à des jeunes insuffisamment préparés d'être accompagnés préalablement et de réussir leur entrée en apprentissage. Par ailleurs, 248 contrats de professionnalisation ont été enregistrés dans notre département. Cela porte le total à 1184 contrats en alternance, ce qui représente une progression annuelle de 67 contrats par rapport à 2018.

### Déclinaison du plan 10 000 entreprises et PaQte à travers la signature de chartes d'engagement par les entreprises

Lancé par la Ministre du Travail au niveau national, ce plan a pour objectif d'impulser et d'accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle. En cohérence avec les annonces du Président de la République, il s'agit de mettre l'accès à l'éducation, à l'emploi et au travail au centre de la démarche d'inclusion pour contribuer à la réponse aux fractures sociales et territoriales. Le plan fait appel à la responsabilité sociale des entreprises. Ainsi dans le département, 4 chartes ont été signées par le Préfet, 3 avec les entreprises l'Occitane, Proman et Sanofi et une avec l'Union des Entreprises des Alpes de Haute Provence (UDE 04) représentant l'engagement de 14 entreprises du département. Ce plan s'inscrit dans l'action globale « la France, une chance pour chacun » et inclut le plan « PaQte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises ».



Signature des chartes d'engagement avec les entreprises SANOFI, l'OCCITANE et PROMAN en novembre 2019

## 2. ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

### Réalisation d'études

En réponse à des problématiques identifiées par le service public de l'emploi, l'UD DIRECCTE a sollicité un appui de l'AFPA pour la réalisation de 2 études prospectives et diagnostiques territorialisées : l'une sur la vallée de l'Ubaye et l'autre sur le Verdon.

Sur la Vallée de l'Ubaye, la première étude diagnostique a porté sur 5 secteurs d'activité : Hôtel Café Restaurant (HCR) ; l'hôtellerie de plein air ; les magasins de sport, les remontées mécaniques et les commerces de denrée alimentaire. Une présentation de l'analyse et des préconisations a permis aux entreprises de connaître les résultats de cette enquête et ses pistes d'actions, parmi lesquelles le déclenchement d'une étude de faisabilité d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), la déclinaison de l'offre de formation de la Région et la réaffirmation de la place du dispositif « initiatives saisonniers » comme guichet unique pour répondre aux besoins d'accompagnement et de formation des saisonniers.

La seconde étude déployée dans le Verdon consiste à vérifier si l'implantation d'un centre de formation dans le Verdon et notamment à Castellane, en lien avec la filière de la valorisation et de la conservation du patrimoine naturel, est pertinente. Cette étude prend en compte les forces et atouts actuels de la filière Patrimoine Naturel sur le territoire ainsi que des potentialités de développement de cette filière au regard des besoins en emploi et en formation. Il s'agissait également de repérer les fragilités de cette filière ainsi que les réponses en formations. La restitution de cette étude a été présentée par l'AFPA aux acteurs du territoire le 3 octobre et le 12 novembre 2019. Parmi les pistes dégagées : la création d'un espace d'accueil de formation multi-clients et multi-activités, la décentralisation des formations existantes dispensées par des organismes de formation extérieurs au territoire et l'implantation d'un organisme de formation non basé sur les besoins locaux de formation. D'autres pistes hors formation ont été également identifiées. Il s'agit de la création d'un ~~Aides aux entreprises « difficulté »~~, logement saisonnier, auberge de jeunesse ou la mise en place d'un chantier d'insertion.

Dans le cadre du **dispositif d'activité partielle** 2019, 6 799 heures ont été indemnisées pour un montant de 63 000€. 25 % des indemnisations ont bénéficié aux entreprises touchées par le mouvement des « Gilets jaunes ».

La **commission des chefs de services financiers**, les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité. Les échéanciers qu'elle accorde sont adoptés par décision collégiale de l'ensemble des membres pour une durée pouvant dépasser une année. En 2019, la commission a accordé 3 plans de règlement pour un montant cumulé de dette publique de 59 836€ et 6 emplois concernés.

## 3. ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES DANS LE RESPECT DU DROIT DU TRAVAIL

**E**n matière de santé et sécurité au travail, l'action du service de l'Inspection du Travail s'est orientée sur la prévention des risques professionnels, en particulier les risques liés à la chute de hauteur, à l'amiante et au suivi des établissements SEVESO. Face à la recrudescence des accidents graves et mortels dont ont été victimes des salariés intérimaires dans le secteur du BTP mais également de l'industrie, le groupe des préventeurs du département des Alpes-de-Haute-Provence, qui regroupe avec la DIRECCTE, la CARSAT, l'OPPBTP, la MSA, le service de santé au travail a lancé une action de prévention sur le secteur du BTP avec l'organisation d'une réunion d'information et d'échanges qui a réuni 5 entreprises de travail temporaire et 15 entreprises utilisatrices du département.



Réunion d'information et d'échanges entre préventeurs du 04 et entreprises

**En matière de qualité et d'effectivité du droit**, l'action de l'unité de contrôle s'est principalement portée sur la vérification du respect de la réglementation en matière de durée du travail dans le secteur des hôtels cafés-restaurants (43 contrôles) mais également le respect des conditions de travail dans le secteur agricole (70 interventions).

**En matière de lutte contre la fraude aux prestations de service internationale**, les agents de l'unité de contrôle ont réalisé 70 interventions, principalement dans les secteurs du BTP, de l'agriculture et de l'industrie.

**En matière de lutte contre le travail illégal**, les inspecteurs du travail ont contrôlés 269 établissements dont 151 l'ont été dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) en coopération avec une ou plusieurs administrations, principalement dans le secteur du BTP (44%), des hôtels, cafés, restaurants (30%) et de l'agriculture (20%). Le CODAF s'est réuni à 4 reprises (2 séances plénières, 2 restreintes) afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions de contrôle inter-services programmées. 165 établissements et 349 salariés ont été contrôlés dans le cadre de contrôle CODAF associant au moins deux administrations : gendarmerie, DIRECCTE, URSSAF, MSA, DDFIP, DDCSPP, PAF, DREAL.

Le service **renseignement du public** assure des missions de veille réglementaire et de réponses aux usagers en matière de droit du travail. Il répond par accueil physique des usagers, téléphone et mail et a traité 1 480 demandes en 2019.

L'année 2019 a été la première année de fonctionnement de **l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social** après l'année de mise en place en 2018. Cet observatoire s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2019. Il a travaillé notamment sur la diffusion d'outils de communication sur le rôle et les missions de l'observatoire ainsi que les nouvelles règles de négociation collective et la mise en place du comité social et économique.

### L'activité de l'Inspection du Travail en 2019

#### 790 interventions

dont 599 contrôles en entreprises et 207 contrôles chantiers

#### 90 décisions administratives

dont 21 décisions de licenciement de salariés protégés, 10 mises en demeure, 21 décisions d'arrêt de travaux

#### 8 rapports d'amendes administratives

##### « nouveaux pouvoirs »

3 sur la durée du travail, 3 pour défaut de carte BTP, 1 prestation de service internationale et 1 pour non-respect d'un arrêt de travaux

#### 527 lettres d'observations

#### 19 enquêtes accident du travail

#### 20 procès-verbaux

dont 4 font l'objet d'une transaction pénale pour un montant total de 11 600€

#### 5 décisions d'amendes administratives

ont été notifiées pour un montant total de 38 468€.

# #3

## SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Département à dominante rurale et montagnaise, les Alpes-de-Haute-Provence sont marquées par de nombreux enjeux liés à l'aménagement et au développement pérenne du territoire. L'État s'attache à promouvoir le développement équilibré du territoire et à maintenir le dynamisme de ses espaces ruraux.

# 1. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL

L'accompagnement financier des collectivités territoriales demeure un levier majeur du développement des territoires. L'Etat soutient la réalisation de projets portés par des collectivités locales ou associations au travers de nombreux dispositifs de subvention ou fonds.

**En 2019, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a connu une hausse de 5%.**

Cette dotation subventionne les dépenses d'équipement dans les domaines économique, social, scolaire et favorise le développement et le maintien des services publics dans les communes et groupements de communes, situés essentiellement en milieu rural.

Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) accordé au département pour 2019 s'élève à 10,8M€ contre 10,3M€ en 2018. Les Alpes-de-Haute-Provence ont bénéficié d'une augmentation régulière de l'enveloppe DETR depuis sa création en 2011, de 4,9M€ à 10,8M€. 179 dossiers ont été financés en 2019 (soit 74% des demandes), dont 15 déposés par des EPCI et 164 par des communes.

Plus des 2/3 des projets et des subventions s'inscrivent dans les trois catégories d'investissement suivantes :

- les projets d'aide aux travaux d'équipement (déchetteries, cimetières ...);
- les dossiers d'aménagement des villages (voirie, espaces publics ...);
- les demandes relatives aux écoles et lieux d'accueil des enfants (rénovation, restructuration, sécurisation, équipements informatiques).

Cette aide financière constitue un levier important pour soutenir les projets des communes et intercommunalités. Au total ce sont 30,1M€ de travaux financés, soit un **taux moyen d'intervention de 36 %**, taux en augmentation depuis la création de la DETR.

**En 2019, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a augmenté de 25%.**

La DSIL permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux.

Le montant de la DSIL du département des Alpes-de-Haute-Provence pour 2019 s'est élevé à 2,1M€ contre 1,7M€ en 2018, permettant ainsi la réalisation de 15 projets de création ou de rénovation d'infrastructures et bâtiments publics. La DSIL a également vocation à soutenir les projets inscrits dans un contrat de ruralité signé entre la collectivité et l'État. 10 contrats de ruralité ont d'ores et déjà été signés avec les intercommunalités des Alpes-de-Haute-Provence (dont 2 interdépartementaux).

**2019 a aussi été la première année de déploiement de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).** En 2019, la DSID a remplacé la dotation générale d'équipement (DGE) en évoluant d'une logique de guichet à une logique de projets. En 2019, 3M€ ont été accordés au département au titre de la DSID, avec une première part de 1,9M€ destinée à financer le gymnase Maria Borrély de Digne-les-Bains et une seconde part de péréquation d'un montant d'1,1M€.

**Des projets emblématiques ont été financés à travers le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) en 2019.**

Au titre de l'axe V « Assurer un développement équilibré des territoires » du contrat de plan État - Région 2015-2020, 456 645€ ont été programmés en 2019 sur l'ensemble du département pour le financement de 14 projets émanant de collectivités territoriales mais également de porteurs privés et entrant dans les champs du développement local des territoires et de l'amélioration de l'offre de services.

## Quelques projets phares de l'année 2019 soutenus par l'État



*Acquisition et installation d'un chariot de tronçonnage à la Scierie du Mélezin*



*Pose de la première pierre de la maison de santé de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon en août 2019*

## 2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES DU DÉPARTEMENT

### *Action Cœur de ville*

En décembre 2019, Olivier JACOB, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a signé les avenants aux conventions « Action Cœur de Ville » des communes de Manosque et de Digne-les-Bains. Manosque et Digne-les-Bains sont les deux communes du département appartenant au programme national « Action Cœur de Ville », qui vise à accompagner 222 villes moyennes dans des projets ambitieux d'aménagement et de restructuration de leur centre urbain. Leur signature constitue une nouvelle étape dans la redynamisation des deux centres-villes, dans la lutte contre la vacance des logements et des commerces et dans le développement de l'activité économique locale.

Les deux villes ont également choisi d'intégrer une « opération de revitalisation des territoires » (ORT) au titre du programme Action Cœur de Ville. Nouvel outil mis à la disposition des collectivités territoriales par la loi ELAN du 23 novembre 2018, l'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un territoire avec des avantages concrets et immédiats. La convention ORT confère en effet de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques.

Concrètement, plusieurs projets structurants figurent ainsi parmi les grands axes de ces conventions : le déploiement du dispositif « ma boutique à l'essai », l'aménagement de la place des Récollets et de la Place du Général de Gaulle pour la ville de Digne-les-Bains ; la promotion des mobilités douces, le développement des transports collectifs et l'amélioration de l'offre culturelle tout au long de l'année pour la ville de Manosque.

Au-delà de ces deux territoires du programme national Action Cœur de Ville, plusieurs collectivités du département se sont déjà engagées dans une dynamique de projet qui concerne leur centre-ville. Les services et les opérateurs de l'État sont pleinement mobilisés pour accompagner ces collectivités et EPCI dans leurs démarches.



*Signature de l'avenant à la convention  
Action Cœur de ville de Digne-les-Bains en  
décembre 2019*

### 3. POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

**E**n 2019, le programme gouvernemental d'aménagement numérique du territoire dit «New Deal» s'est poursuivi activement dans le département des Alpes-de-Haute-Provence dans un objectif d'amélioration de la couverture mobile des habitants. Il s'est notamment concrétisé par la sélection de 12 nouveaux sites départementaux à couvrir par les 4 opérateurs dans un délai de 2 ans et à leur charge intégrale. Ces sites ont été déterminés à l'issue d'un travail collaboratif mené par une équipe-projet coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil départemental, après concertation des acteurs locaux en matière d'aménagement numérique du territoire (associations des maires et des maires ruraux, conseil régional, parlementaires, syndicat départemental d'électrification...).

**C**es sites concernent cinq zones géographiques des Alpes-de-Haute-Provence dans lesquelles aucun des quatre opérateurs n'était en mesure d'offrir une couverture mobile de qualité : Mallefougasse-Augès, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Entrepierres et Entrepierres-Mézien, Sourribes, Salignac, Thoard, Volonne, Saint-Martin-de-Brômes, Castellane, Brunet et Castellet-les-Sausses.

Les travaux de l'équipe-projet ont également aboutis à la priorisation d'une liste de 12 sites supplémentaires au titre de la dotation départementale 2020. Cette priorisation a pu intervenir grâce à la participation d'une quarantaine de communes du département qui ont répondu favorablement et activement au questionnaire les sollicitant afin de signaler précisément les zones de leur territoire mal couvertes.



*Réunion plénière de l'équipe-projet des Alpes-de-Haute-Provence en septembre 2019*

## 4. ÊTRE AUX CÔTÉS DU MONDE AGRICOLE

*Mise en œuvre de la politique agricole commune*

Pour les Alpes de Haute-Provence, **67M€ d'aides de la politique agricole commune (PAC)** ont été versés aux agriculteurs du département en 2019. Elles se répartissent pour les plus importantes en :

**23M €** pour l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)

**22M €** pour les paiements de base

**13M €** pour le paiement vert

**4M €** pour les aides animales (aides ovines, caprines et bovines)

**659 000 €** pour le paiement aux jeunes agriculteurs

*Gestion des calamités naturelles : une calamité agricole encore en cours et 2 calamités reconnues en 2019 :*

Sécheresse 2017 sur les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PAPAM) : La reprise de végétation difficile en 2018 a confirmé les pertes de fonds sur les PAPAM (en particulier lavandes et lavandins) dues aux conséquences de la sécheresse 2017 sur ces plantes semi-ligneuses. Un dossier de demande de reconnaissance d'une calamité sur PAPAM a été transmis au Ministère de l'Agriculture, concernant une grande partie du sud-ouest du département. La décision de reconnaissance a été actée le 12 octobre 2018 et une centaine d'exploitants touchés par cette calamité ont pu déposer un dossier de demande d'indemnisation par une procédure dématérialisée début 2019.

Gel de printemps 2019 : Du 10 mars au 7 mai 2019, 8 épisodes de gel ont impacté 17 communes sur 4 zones. Cette calamité agricole concerne une trentaine d'exploitants pour les cultures pommes, poires, abricots, pêches, cerises et fraises. La direction départementale des territoires (DDT) a ainsi organisé une mission d'enquête sur la vallée de la Durance « amont », la vallée du Sasse, la vallée du Jabron, la vallée de la Durance et la vallée de la Durance « aval ». La procédure de calamité agricole a été officiellement reconnue par arrêté ministériel du 18 décembre 2019. Un montant total d'1,5M€ qui pourra être versé aux exploitants sinistrés demandeurs sur cet épisode de gel.

Crues – Inondations d'automne 2019 : Les 30 novembre, 1er et 20 décembre, d'importantes pluies ont fait déborder les rivières, en particulier sur l'ouest du département. Les missions d'enquête sont toujours en cours et les dégâts sont très importants.

### *Une prédation du loup toujours forte en 2019*

La prédation sur troupeaux domestiques en 2019 s'établit à 665 attaques pour 1 932 victimes (principalement des ovins, mais aussi caprins, bovins, chiens) concernant 124 communes du département. L'année 2019 présente une légère inflexion par rapport à 2018, avec une baisse de 4% d'attaques et de 14% du nombre de victimes. Les vallées de l'Asse, Bléone, Lauzon et le massif des Monges ont subi les plus fortes augmentations de la prédation du loup en nombre d'attaques et/ou en nombre de victimes.

L'indemnisation des pertes subies par les éleveurs pour 2019 s'élève à 700 000€ pour 286 exploitants ou groupements pastoraux.

Pour contenir cette prédation, 439 arrêtés préfectoraux de tir de défense et 57 arrêtés de tir de défense renforcée ont été pris au bénéfice des éleveurs. 3 arrêtés préfectoraux de tir de prélèvement sur les secteurs à forte prédation du Moyen-Verdon, du Haut-Verdon et de l'Ubaye ont également été en vigueur au mois d'août 2019. Les prélèvements, au niveau national, se sont élevés à 98 loups pour l'année 2019, dont 14 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La brigade loup de l'ONCFS est intervenue auprès des troupeaux les plus touchés pendant 24 semaines dans le département en 2019 et a prélevé 3 loups sur les 14.

En 2019, 548 contrats de protection ont été souscrits pour un montant total de 6,8M€. Ces mesures constituent des aides permettant aux éleveurs de s'équiper en parcs électrifiés, d'acquérir des chiens de protection (achat, entretien), de recourir au gardiennage des troupeaux. Elles permettent également de faire appel à une analyse de vulnérabilité ou à un accompagnement technique pour la mise en œuvre des moyens de protection.

## 5. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'URBANISME

L'année 2019 s'est caractérisée par le maintien du haut niveau de sollicitation de la DDT. L'accompagnement de l'État dans l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités ayant prescrit un PLU ou un SCoT a donné lieu à la production de 8 « porter à connaissance » (PAC) et de 9 notes d'enjeux. La mission « planification » de la DDT a été également impliquée dans les domaines de la préservation des paysages et du cadre de vie (mission RLP), la répartition de la dotation générale de décentralisation urbanisme pour les communes ayant prescrit un document d'urbanisme (98 861€ pour l'ensemble des documents d'urbanisme et 28 000€ pour un SCoT). Enfin, l'année 2019 aura été marquée par le maintien du haut niveau de sollicitation du pôle Urbanisme/Planification sur les missions régaliennes. La stabilisation et la mise en valeur de la mission d'accompagnement des élus locaux dans leurs projets ont permis, d'une part d'améliorer significativement la qualité des documents d'urbanisme, et d'autre part de mieux comprendre et valoriser les projets locaux.

## 6. POURSUIVRE LES EFFORTS QUI CONTRIBUENT A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### *Développement de la filière photovoltaïque*

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, au regard du fort taux d'ensoleillement, la filière photovoltaïque est en plein essor depuis une dizaine d'année. Fin 2019, les parcs photovoltaïques en service représentent une puissance installée de 301 MWc pour une superficie de 596 hectares. Les objectifs de développement du photovoltaïque fixés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de 2013 ont été significativement revus à la hausse dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté par le Conseil Régional et arrêté par le Préfet de Région le 15 octobre 2019 : entre 462 et 1080 MW en 2023, puis entre 652 et 1520 MW en 2030.

Le guichet unique photovoltaïque départemental, chargé depuis 2011 d'accompagner les porteurs de projets d'implantation de parcs solaires, s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2019 et a examiné 9 projets de parcs solaires sur les communes de Montfort-Le Grand Bois, Château-Arnoux-Saint-Auban, Puimichel, Redortiers, Banon, Curbans, Jausiers, Les Mées et Ganagobie.

Dans la continuité de la publication en 2018 du guide départemental actualisé de recommandations aux porteurs de projets photovoltaïques au sol, un accompagnement méthodologique a été proposé à DLVA afin d'aider la collectivité à planifier l'accueil des centrales solaires sur son territoire dans le cadre du projet HyGreen.

En ce qui concerne l'assistance aux collectivités pour les quartiers nouveaux, la DDT a accompagné la commune de Volonne dans la phase opérationnelle de son projet d'EcoQuartier « Centre-Bourg », qui a obtenu la labellisation à l'étape 3 à l'automne 2019. Plusieurs communes s'engagent également dans la démarche EcoQuartier (Reillanne, Aubenas-les-Alpes, Saint-Maime) et conduisent des études pré-opérationnelles.

## 7. APPORTER UNE AIDE DANS LES PROJETS COMPLEXES

Afin d'accompagner le territoire pour l'aboutissement des projets à fort enjeu, autres que ceux à vocation énergétique, un pôle « Conseil aux projets » a été constitué à la fin de l'année 2019. Ce pôle « Conseil aux projets » aura alors pour objectifs d'identifier les différents obstacles possibles aux projets et d'aider les services à lever les difficultés.

Quatre projets ont d'ores et déjà permis de « tester » un fonctionnement type du pôle « Conseil aux projets » :

- l'aménagement de la base nautique de Sainte-Croix du Verdon ;
- la mise en place d'une piste de retour à la station de Montclar Domaine Skiable ;
- la mise à niveau de la base nautique et du camping municipal de Saint-Vincent Les Forts ;
- l'installation d'un lac piscicole à Barles.

## 8. PRÉSERVER LES MONUMENTS ET SITES

L'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) assure un rôle de conseil auprès des propriétaires des monuments historiques et sert de lien entre les maîtres d'œuvre et la conservation régionale des monuments historiques en charge de la gestion des autorisations et de l'attribution des financements. En lien avec la DREAL, elle met en œuvre une surveillance des 27 sites classés et 61 sites inscrits du département. Le chef de l'UDAP est en outre conservateur de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains et à ce titre a en charge le suivi des travaux qui s'y déroulent.

En 2019, l'édifice a accueilli 2 expositions estivales :

- la première organisée par les archives départementales intitulée Senez – Un évêché provençal des origines à la Révolution ;
- la deuxième par le clergé affectataire présentant les reproductions de photos sur toile du chemin de croix de Lourdes prêtées par l'artiste Maria de FAYKOD.

# #4

## FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

L'État veille à être inclusif et à ce que les publics les plus précaires bénéficient d'une attention particulière. En 2019, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la protection des publics vulnérables, ainsi que le développement d'une vie associative et culturelle riche ont une nouvelle fois été au cœur des actions engagées par l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence.

# 1. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a attribué au titre des politiques sociales près de 8M€ sous forme de subventions ou de dotations globales de financement à la centaine de partenaires associatifs ou institutionnels implantés dans les territoires bas-alpins.

En 2019, une **nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** a été mise place pour s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables, et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et le Président du Conseil départemental ont pu définir des mesures ciblées au titre de la nouvelle stratégie avec les partenaires à l'occasion de la conférence départementale de mobilisation des acteurs "Lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi", qui s'est tenue le 26 mars 2019 à l'hôtel de ville de Digne-les-Bains.

Une **convention de prévention et de lutte contre la pauvreté** est venue acter en juin 2019 l'engagement financier renforcé de l'État et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence en faveur des populations précaires avec 479 865€ engagés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (231 472€ pour l'État et 248 393€ pour le Conseil départemental).



Conférence de mobilisation des acteurs « Lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi » en mars 2019

## Contrats de ville

Dans les Alpes de Haute Provence, deux contrats de ville couvrent trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Digne-les-Bains et Manosque. Les services en charge de l'économie et de l'emploi (DIRECCTE) et la déléguée du Préfet à la politique de la ville, mettent en œuvre un ensemble de dispositifs destinés à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les QPV rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Des objectifs spécifiques sont mis en place notamment dans le cadre des protocoles d'engagements renforcés et réciproques signés entre l'État, les collectivités et les acteurs concernés.

# 2. METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

*Une priorité réaffirmée au premier degré, pour les apprentissages fondamentaux*

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la réussite de tous les élèves est une priorité. Malgré une baisse démographique du nombre d'élèves en 2019, la dotation du département en postes d'enseignants montre un solde positif. En 2019, la déclinaison des mesures du premier degré s'est poursuivie :

- l'obligation d'instruction à 3 ans ;
- le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en réseau éducatif prioritaire (REP) : à la rentrée 2019, 5 postes supplémentaires ont été créés dans les 3 écoles élémentaires de Manosque situées en REP ;
- un maximum de 24 élèves par classe ;
- la consolidation des classes rurales et le soutien à la ruralité : le taux d'encadrement des élèves (nombre d'enseignants pour 100 élèves) s'élève à 6,35 dans les Alpes-de-Haute-Provence (le taux académique est de 5,50).

## CHIFFRES CLÉS

26 967 élèves

à la rentrée 2019

14 106 élèves dans le premier degré

soit une moyenne de 20,3 élèves par classe

7 572 collégiens

4 947 lycéens

### *Une école inclusive pour tous les élèves*

La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 fixe l'objectif d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers. À la rentrée 2019, les bases d'un service public de l'école inclusive ont été posées. Le collège de Château-Arnoux-Saint-Auban a vu l'ouverture d'une nouvelle unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Depuis la rentrée 2017, le programme « Devoirs faits » permet aux collégiens qui le souhaitent d'être accompagnés dans la réalisation de leur travail personnel après la classe. Le programme a été mis en place dans tous les collèges du département, ainsi que dans deux lycées professionnels pour les « 3ème prépa-métiers ». 2 629 élèves ont bénéficié du dispositif, soit 39% de la population scolaire concernée.

### *Des actions innovantes pour favoriser l'engagement des élèves*

En 2019, le collège de la Motte du Caire a renforcé son attractivité par la création d'une classe « jeune sapeur-pompier » et par la rénovation de l'internat.

### *La mise en œuvre de la réforme du baccalauréat 2021*

Le baccalauréat 2021 se déroulera avec un examen rénové et un lycée plus simple, plus à l'écoute des aspirations des lycéens, pour leur donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur. Les séries générales disparaissent au profit d'un parcours que l'élève construit en fonction de ses aspirations, goûts et capacités, à partir d'enseignements communs, d'un large choix d'enseignements et de spécialités et des enseignements optionnels. Les sept lycées d'enseignement général et technologique du département, qui ont travaillé en réseaux pour élargir leur offre de formation, sont en capacité de proposer tous les enseignements de spécialité. Leurs dotations budgétaires ont été calculées afin de soutenir la réforme.

### *L'accompagnement vers la vie professionnelle*

La transformation de la voie professionnelle se met progressivement en œuvre dans 4 lycées ou section d'enseignement professionnel du département par la création de « familles de métiers » en classe de seconde et de spécialités en première. Elle a pour objectif d'adapter la formation aux besoins et aux motivations des élèves tout en leur garantissant, à l'issue du baccalauréat professionnel, l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'études réussies.

## 3. FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

### *Opérations de requalification*

Les opérations de requalification en centres anciens se sont poursuivies en 2019 au travers des projets suivants :

- entrée en phase opérationnelle de l'opération de résorption d'habitat insalubre financée à Sisteron (13 logements et une surface commerciale) ;
- poursuite de l'opération de requalification de l'îlot de la Bourgade dans le centre ancien de Mane, qui permettra de livrer près de 25 logements et des surfaces commerciales ;
- opération sur les îlots des Tilleuls et du Teïsson dans le cadre du programme de revitalisation des « Centres-Bourgs » dont bénéficie la commune de Castellane ;
- requalification d'un îlot dégradé à Riez afin de livrer 14 logements à destination prioritaire des personnes âgées ;
- accompagnement des communes de Reillanne, Saint-Michel l'Observatoire et Gréoux-les-Bains dans leurs projets de restructuration.



### Politique locale de l'habitat

La direction départementale des territoires (DDT) a suivi les opérations de logement social à travers la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'application de la loi SRU fixant un taux de 25 % minimum de logements sociaux pour les communes de Manosque, Oraison, Villeneuve et Pierrevert, cette dernière ayant été mise en carence. La DDT accompagne la commune de Pierrevert pour la réalisation de projets de logements sociaux de qualité sur son territoire.

### Logement social public

Alors que les objectifs en matière de financement du logement social avaient été fixés à 173 logements dont 35 % très sociaux sur le département, l'État a finalement financé 283 logements locatifs sociaux dont 37 % très sociaux pour un montant d'1,18M€ en 2019.

### Aides aux logements privés

Les priorités fixées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour l'année 2019 se sont inscrites dans la continuité de celles de 2018 avec un renforcement des ambitions en matière de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Dans ce cadre, la délégation locale de l'ANAH a attribué des subventions à :

- 15 logements réhabilités pour des propriétaires bailleurs, pour un montant de subvention de 109 000€
- 305 propriétaires occupants pour un montant total d'environ 2 M€.

Globalement, dans le cadre du programme « Habiter Mieux », ce sont 250 logements toutes catégories confondues qui ont pu bénéficier d'une aide.

La mise en œuvre de la **politique de lutte contre l'habitat indigne** a permis de résorber de nombreuses situations d'insalubrité grâce au travail partenarial de la direction départementale des territoires (DDT) et de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD-ARS). Les propriétaires frappés par des arrêtés peuvent bénéficier des aides de l'ANAH pour réhabiliter les locaux insalubres. Pour ceux qui ne répondent pas aux injonctions des arrêtés préfectoraux, l'État réalise les prescriptions d'office. En 2019, 8 opérations d'office ont été conduites, pour un budget de 550 000€. Le recouvrement de ces créances est ensuite assuré par les services fiscaux.

## 4. FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE ET ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### Accueil des jeunes

En matière de jeunesse, en 2019, 520 séjours de vacances, 76 accueils de loisirs et 77 locaux à sommeil ont été déclarés. Au total, ce sont 31 450 mineurs qui ont fréquenté les accueils collectifs dans le département. 112 établissements et 269 éducateurs sportifs ont été visités par la DDCSPP, ainsi que 55 visites de structures et séjours avec une priorité pour les accueils avec hébergement pratiquant des sports de nature.

Dans un objectif d'amélioration de la qualité éducative dans ces accueils, 6 journées de formations continues des animateurs et des directeurs ont été organisées sur les thèmes des jeux coopératifs, de la sécurité en montagne et des valeurs de la République et de la citoyenneté.

### Engagement des jeunes

En termes d'engagement, 64 nouveaux contrats d'engagement de service civique ont été signés en 2019 dans le département.

Dans la perspective du déploiement national du service national universel (SNU) en 2020, un COPIL départemental a été réuni le 13 décembre 2019 et 4 réunions d'arrondissement ont été organisées afin de présenter le dispositif à l'ensemble des acteurs locaux



Copil SNU en décembre 2019

## Actions de formation

S'agissant des actions des formations continues et interventions dans le cadre de la prévention et de l'amélioration de la qualité éducative, la DDCSPP organise et intervient lors d'actions de formations continues des pratiquants, des bénévoles et des professionnels, dans le champ sportif, dans le champ des accueils collectifs de mineurs et pour l'ensemble des acteurs.

En 2019, ont par exemple été organisés :

- deux journées de prévention hivernale des accidents en montagne en partenariat avec les services de secours,
- deux journées de regroupement des directeurs d'accueils collectifs de mineurs sur les dispositions du code de l'action sociale et des familles, la réglementation des baignades et d'autres sujets d'ordre réglementaire ;
- trois cycles de formations de deux journées concernant les « Valeurs de la République et Laïcité ».

L'année 2019 a été l'année de première diffusion du jeu de sept familles « Fais pas ton Yéti » (prévention montagne hivernale) réalisé pour le compte du Ministère des sports.

## Développement des loisirs socio-éducatifs

L'accueil des mineurs porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs (y compris les crèches) a permis d'accueillir plus de 70 enfants bénéficiant d'un accompagnement individuel en 2019.

La promotion de l'éducation à l'environnement et à la montagne au travers de séjours de qualité a été réalisée au travers 13 structures jeunesse.

Un appel à projet conjoint de développement à la citoyenneté a été reconduit avec l'objectif d'accompagner les acteurs du secteur jeunesse dans la mise en œuvre d'actions visant le développement de la citoyenneté et du vivre ensemble auprès d'un public adolescent. Dans ce cadre, 9 projets citoyens ont été financés en 2019.

Le dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) a permis de sélectionner 11 jeunes de 5 communes en quartier prioritaire de la ville ou ZRR du département pour leur faire bénéficier d'une formation au BAFA citoyen. Une remise des diplômes pour la promotion 2018 a été organisée le 14 juin 2019.

Dans le cadre du Plan « Savoir rouler à vélo », la première fête départementale du vélo a été organisée par la DDCSPP en partenariat avec le comité départemental olympique et sportif et le comité départemental de cyclisme. L'objectif était de mettre en avant leurs activités dans le cadre d'un plan de communication sur les mobilités alternatives. En partenariat avec la DDT, l'association de prévention routière et le conseil départemental, une journée de promotion des activités cyclistes à l'attention des pratiquants associant les acteurs locaux (commune, communauté de communes, association de développement...) a été organisée avec l'ensemble des services et acteurs concernés.



Fête du vélo en juillet 2019

## 5. ÊTRE AUX COTES DES ANCIENS COMBATTANTS

Les services de l'État sont engagés en faveur des anciens combattants du département. Mise en œuvre en 2019, la réforme de l'attribution de la carte du combattant pour les militaires stationnés en Algérie a constitué une mesure d'équité et de reconnaissance.

Dans ce contexte, le service départemental a attribué 192 nouvelles cartes du combattant, dont 161 personnes pour les militaires français présents en Algérie entre 1962 et 1964

## 6. SOUTENIR LA CULTURE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Depuis 2010, le service des archives départementales se mobilise autour de deux axes prioritaires : la lutte contre la saturation des espaces de conservation ; fournir une offre culturelle dense et de qualité.

L'année 2019 aura été encore féconde dans le domaine de l'action scientifique et culturelle. Les archives ont proposé quatre expositions dont trois originales vues par 10 611 visiteurs. Les expositions ont été accompagnées de 20 conférences et communications scientifiques. Deux catalogues sur l'affaire de Lurs et sur la Haute Provence au gré du temps ont été publiés. Par ailleurs, l'exposition estivale a été accompagnée d'un journal distribué gratuitement tiré à 2 000 exemplaires.

# #5

## RENFORCER LES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS

La recherche d'une plus grande proximité avec les usagers du service public, la simplification des démarches et la présence accrue de l'État sur le territoire sont des garanties essentielles de l'efficacité du service public. Ces préoccupations répondent à l'ambition de modernisation et d'adaptation de l'action publique aux besoins exprimés par les usagers.

# 1. ÊTRE A L'ÉCOUTE DES CITOYENS

## *Le Grand débat national*

Le Grand débat national, qui s'est déroulé dans toute la France du 15 janvier au 15 mars 2019, a constitué un moment démocratique particulièrement fort permettant aux citoyens de faire valoir leurs préoccupations et rappelant le rôle essentiel des maires au sein de l'espace public local. Le 7 mars 2019, le Président de la République s'est rendu à Gréoux-les-Bains et a tenu un débat sur le thème de la transition écologique. À la suite du Grand débat, de nombreuses communes des Alpes-de-Haute-Provence ont ouvert des cahiers citoyens permettant à tout un chacun de s'exprimer sur les sujets de son choix.



*Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques au contrat de ville de Digne-les-Bains en décembre 2019*

## *La participation citoyenne*

Lorsque les communes réalisent des aménagements, des ouvrages ou des travaux, qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, ces opérations sont soumises à enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique de disposer des éléments nécessaires à sa décision. En 2019, les services de la préfecture ont encadré l'organisation de 23 enquêtes publiques (7 loi sur l'eau, 5 photovoltaïques, 4 voiries, 3 défrichement, 2 réseaux de gaz, 1 déclaration d'utilité publique et 1 servitude station de ski).

# 2. POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

## *La mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS)*

La mise en œuvre du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 a été une réussite qui a impliqué de nombreux acteurs au sein et en dehors de l'administration fiscale. Cette réforme a été conçue pour les usagers afin de les accompagner dans un environnement social où les changements de situation, familiale ou de revenus, sont désormais plus nombreux et plus rapides. Les contribuables ont pu intervenir dès le 2 janvier 2019 sur « Gérer mon prélèvement à la source » dans leur espace particulier sur le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » pour profiter pleinement de la réforme en modulant leurs prélèvements de façon à tenir compte d'une hausse ou d'une baisse de revenus, par exemple un départ en retraite, ou en déclarant un changement de situation de famille (naissance, décès, mariage...).

### *La loi ESSOC*

La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (Essoc) s'inscrit dans une volonté de transformer l'action des services des finances publiques. Adossé à deux piliers, faire confiance et faire simple, ce dispositif fait le pari d'une relation de confiance entre les usagers – particuliers ou entreprises – et leurs administrations. La loi Essoc consacre des changements profonds déjà engagés par nombre d'administrations dans leurs pratiques, surtout lorsque l'utilisateur se trouve en difficulté pour faire valoir ses droits ou à la suite d'une erreur dans ses démarches administratives. L'objectif est de passer d'une logique de contrôle a priori à une approche basée davantage sur la confiance et la prévention de l'erreur.

### *La dématérialisation des démarches auprès des usagers et des collectivités*

En 2019, la DGFIP a poursuivi la généralisation de l'offre de paiement en ligne, qui constitue une priorité absolue et stratégique. Cette orientation forte répond aux attentes des usagers qui plébiscitent le recours à des moyens de paiement dématérialisés, diversifiés et accessibles à toute heure et à distance. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de dématérialisation des moyens de paiement et les actions menées par la DGFIP visant à réduire l'utilisation des espèces et des chèques.

En 2019, la DDT a de nouveau proposé des séances d'aide collective à la télé-déclaration pour les agriculteurs du département. Organisées d'avril à mi-mai, elles ont permis d'aider 122 agriculteurs.

La plateforme ACTES permet aux collectivités volontaires de transmettre leurs actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique aux services de la préfecture. Sur 198 communes, 162 ont conventionné pour adhérer à la plateforme ACTES et 154 l'utilisent effectivement. La quasi-totalité des EPCI a également eu recours à ACTES en 2019. On constate ainsi, tous actes confondus, une progression constante et régulière des actes transmis par voie dématérialisée soit 19 045 actes télétransmis en 2019 contre 17 091 en 2018.

### *Les élections européennes en 2019*

Les élections européennes de 2019 ont été les premières élections depuis la réforme instituant le répertoire électoral unique. Pour l'électeur, le principal changement est le report de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription autrefois fixée au 31 décembre de l'année précédente. Depuis le 1er janvier 2019, la date limite d'inscription pour un scrutin donné est fixée dans le cas général au 6<sup>e</sup> vendredi précédant ce scrutin.

## 3. RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES

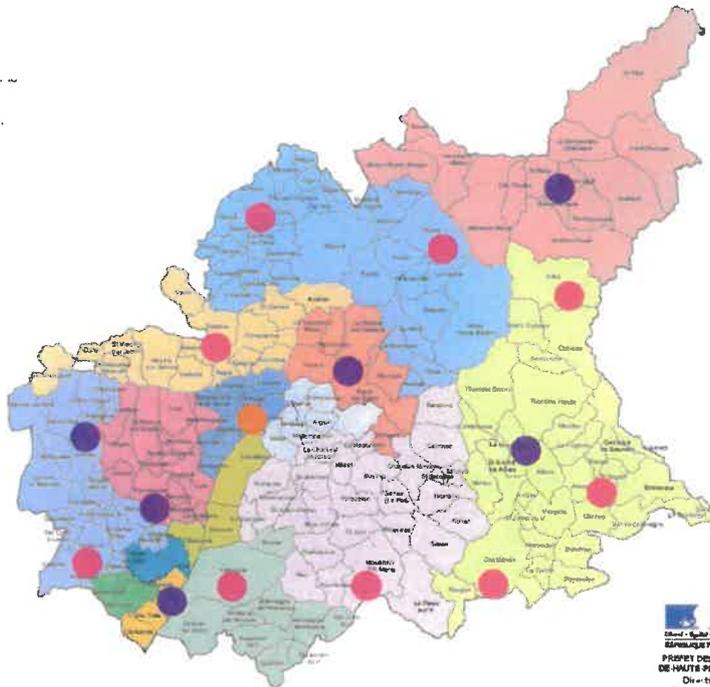
### *Le déploiement des espaces France Services*

L'État, dans la continuité des maisons de services au public (MSAP), a créé en 2019 le label France Services. Son ambition est de mettre à disposition des usagers, sur un même site, un panier de services proposés par neufs opérateurs nationaux (La Poste, la CNAF, la MSA, la CNAV, la CPAM, Pôle Emploi, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques) signataires de la charte nationale France Services. Il s'agit ainsi de garantir une offre étoffée et uniforme, pour répondre au besoin de services publics de proximité exprimé par les citoyens. Grâce à un accès privilégié aux opérateurs partenaires, l'espace France Services permet de fluidifier les relations entre l'utilisateur et l'administration en trouvant des solutions rapides et adaptées aux difficultés rencontrées, notamment dans le montage ou le traitement de dossiers (délais, blocage, manque de pièces...). Les agents France Services sont également à l'écoute pour permettre aux usagers de s'approprier les nouveaux outils numériques en accompagnant chaque demandeur dans ses démarches : l'espace France Services est ainsi équipé d'ordinateurs en libre-service et d'un Wifi.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 6 espaces France Services ont été labellisés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Digne-les-Bains, Manosque, Forcalquier, Saint-André-les-Alpes, Barcelonnette, Banon). Le maillage territorial sera complété en 2020 par la labellisation de nouvelles structures.

La DGFIP a engagé en 2019 une démarche innovante de modernisation de son réseau, à échéance 2023, privilégiant une réflexion globale, pluriannuelle et concertée avec tous les acteurs, dans les départements et les territoires. La nouvelle organisation du réseau de proximité des finances publiques correspond aux bassins de vie afin de trouver un équilibre entre proximité et modernité en adaptant l'offre à la diversité des contribuables. Elle prend en compte l'attente forte des concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux, mais aussi plus efficace. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la réforme tend à regrouper les tâches de gestion des dossiers au sein de services plus étoffés pour garantir la continuité du service, et de développer le nombre de points d'accueil du public, adossés aux maisons de service public et Espaces France Service. Le conseil aux élus locaux sera quant à lui assuré par des cadres exclusivement dédiés à cette mission, pour accompagner les collectivités de manière personnalisée.

décret du 24 février 2014.  
Elle est entrée en vigueur au renouvellement  
de l'assemblée départementale de mars 2015.



État de labellisation des espaces France Service au 31/12/2019

## 4. RÉFORMER L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Afin de clarifier les responsabilités et les compétences et de renforcer la cohérence entre les priorités de l'Etat et les organisations des services, une importante réforme de l'organisation territoriale est en cours. En 2019, ont été engagés les travaux :

- de mise en place d'un secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles ;
- de création d'une direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), issue des effectifs de l'UD DIRECCTE en charge de l'emploi et de la DDCSPP en charge de l'insertion ;
- de fusion du service jeunesse, du sport et de la vie associative de la DDCSPP avec la DSDEN dans le cadre de la création de la délégation régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et des sports (DRAJES).

## 5. INFORMER LES CITOYENS

Le service départemental de la communication interministérielle et de la représentation de l'État (SDCIRE) de la préfecture assure des missions de communication et de représentation de l'État.

Ce service représente l'unité de parole de l'État. La préfecture utilise les nouveaux outils de communication afin d'informer et d'accompagner un public toujours plus large et diversifié.

### La communication interministérielle en quelques chiffres (2019) :

- 142 communiqués de presse
- 63 invitations-presse
- 138 demandes-presse
- 135 allocutions et éléments de langage pour les membres du corps préfectoral
- 192 articles publiés sur le site Internet de l'État
- 205 articles publiés sur la page Facebook de la préfecture
- 230 tweets
- 12 numéros de la lettre de l'État
- plus de 3 500 photos, publiées ensuite sur les divers supports de communication ou alimentant la photothèque

### Une présence intensifiée sur les réseaux sociaux en 2019

3 722 abonnés au compte Twitter @prefet 04 :  
+ 400 abonnés en 2019  
2 300 abonnés à la page Facebook de la préfecture : + 1 000 abonnés en 2019

La mission de représentation de l'État s'articule autour de deux problématiques principales : le pilotage du protocole des visites officielles, des cérémonies et commémorations et l'instruction des dossiers relatifs aux distinctions honorifiques.

### La représentation de l'État en quelques chiffres en 2019 :

- suivi et préparation de 19 commémorations et cérémonies patriotiques
- 12 dossiers instruits pour l'Ordre national de la Légion d'Honneur
- 21 dossiers instruits pour l'Ordre national du Mérite (ONM)
- 4 dossiers instruits pour la Médaille de la sécurité intérieure (MSI)
- 75 dossiers instruits pour la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC)

# GLOSSAIRE

ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANTS	Agence nationale des titres sécurisés
AP 2022	Action publique 2022
BOP	Budget opérationnel de programme
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIR	Crédit d'impôt recherche
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DASESS	Dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDCSPP	Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations
DETR	Dotations à l'équipement des territoires ruraux
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DIE	Direction de l'immobilier de l'État
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRO	Direction interdépartementale des routes ouest
DPR	Dispositif préparatoire au retour
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSIL	Dotations de soutien à l'investissement local
EPCI-FP	Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPF	Établissement public foncier
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FIPD	Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance
FPA	Fièvre porcine africaine
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
ISCG	Intervenant social en commissariat et gendarmerie
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSAP	Maison de services au public
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PEM	Pôle d'échange multimodal
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPNG	Plan préfetures nouvelle génération
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSQ	Police de sécurité du quotidien
QRR	Quartier de reconquête républicaine
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TIM	Transmission d'information aux maires
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

8 rue du Docteur Romieu  
04000 DIGNE-LES-BAINS

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  @Préfet04  Prefet des Alpes-de-Haute-Provence

### **Sous-préfectures**

---

#### **Barcelonnette**

16 Allée des Dames  
04400 Barcelonnette

#### **Castellane**

Avenue de la sous Préfecture  
04120 Castellane

#### **Forcalquier**

3 Place Martial Sicard  
04300 Forcalquier